
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU VENDREDI 21 JUIN 2019

Le vendredi 21 juin 2019, à 08h45, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 7 juin 2019, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

Étaient présents :

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beauhoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Frédérique Boury, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur Serge Deslandes, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Jean-Paul Ranchin, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

Monsieur Jean Lepetit.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Frédéric Bastian procuration à Madame Anna Pic, Monsieur André Denot procuration à Madame Valérie Nouvel, Madame Yveline Druetz procuration à Monsieur Jean-Paul Fortin.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Fagnen.

* * *

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 21 juin 2019

Service instructeur	:	Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction des infrastructures et de l'entretien routier Service des ouvrages d'art et des études générales
Titre du rapport	:	Aménagement routier Saint-Lô / Coutances - Mise en place de la concertation
Rapporteur	:	Monsieur Jean Morin
Commission	:	Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD 2016-02-29.1-1 du 29 février 2016 définissant les orientations stratégiques de La Manche pour 2016-2021 ;

Vu la délibération CD 2018-09-28.3-3 du 28 septembre 2018 validant les nouvelles orientations d'aménagement pour l'axe Saint-Lô / Coutances ;

Vu la délibération CD.2019-01-18.3-1 du 18 janvier 2019 relative à la politique Réseaux, infrastructures et mobilités – Plan d'actions et priorités 2019.

Mes chers collègues,

En septembre 2018, vous m'avez autorisé à lancer les études de modernisation de l'axe routier Saint-Lô/Coutances. L'équipe projet de quatre personnes vient d'être constituée et les études topographiques, agricoles, environnementales et de trafic sont en cours, pour un montant de 500 000 € TTC en 2019. En parallèle, les premières maisons localisées dans les futures emprises sont en voie d'acquisition à la demande de leurs propriétaires en vue de leur déconstruction ; fin avril, quatorze contacts avaient été établis. Par ailleurs, le Département a ajouté dans ses orientations stratégiques, dans la cadre du plan vélo, la voie verte transversale Saint-Lô/Coutances, qui fait maintenant partie de cette opération.

Aujourd'hui, afin de lancer la phase de concertation amont, il vous est proposé de mettre en place des réunions d'échanges avec les élus locaux, sur trois niveaux :

La réunion d'information a pour objectif de faire un point d'étape, deux à trois fois par an, avec l'ensemble des élus locaux sur l'avancement du projet global.

Conduite par le président du Département ou son représentant, associant la Région qui cofinance et les conseillers départementaux délégués aux thématiques liées à cet aménagement, elle regroupe donc les maires, les élus communautaires et les conseillers départementaux des territoires concernés.

Les comités de pilotage par secteur présidés par le vice-président en charge de l'aménagement du territoire ont pour objectif d'arrêter les partis d'aménagement tels que les points d'échanges, les rétablissements des routes départementales et voies communales concernées, ou le report du trafic agricole sur d'autres axes. Ils auront également pour mission de proposer le lancement d'études préalables à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Au vu du linéaire de cet aménagement, six secteurs sont définis sur le tracé :

- 1 - secteur ouest : de la déviation nord de Coutances à Belval ;
- 2 - secteur centre : de Belval à Marigny (Zone artisanale de La Chênée) ;
- 3 - secteur est : de Marigny (Zone artisanale de La Chênée) à la RN 174 (Théréal) ;
- 4 - RD 437 : entre le Cardron et la RD 7 ;
- 5 - RD 44 : entre la sortie de Tourville-sur-Sienne et le giratoire des Îles (Coutances) ;
- 6 - voie verte Saint-Lô-Coutances (VV SLC).

Nota : pour des questions pratiques, la numérotation va d'ouest en est, donc de Coutances vers Saint-Lô.

Les comités de pilotage réunissent les maires et élus communautaires de chaque secteur, ainsi que les conseillers départementaux des cantons concernés et tous experts utiles au débat.

Ils ont lieu trois à six fois par an.

Le comité technique rassemble quatre à six fois par an les services du Département intervenant sur le projet, les services de l'Etat, les représentants de la chambre d'agriculture et la Safer Normandie, les correspondants vélo des EPCI concernés et les bureaux d'études missionnés par le Département. Il aborde les thèmes spécifiques tels que le foncier, les volets agricoles, environnementaux ou paysagers.

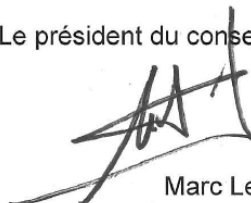
Il assure la cohérence du programme, vérifie le respect du calendrier présenté en annexe 2 et prépare les éléments pour les réunions d'information et les comités de pilotage par secteur.

Les compositions de ces trois groupes de travail sont détaillées en annexe 1 au présent rapport.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et vous propose de :

- valider le découpage des secteurs routiers de concertation proposés ;
- valider l'organisation des trois niveaux de groupes de travail du projet Saint-Lô / Coutances ;
- m'autoriser à lancer la concertation amont au sein de ces groupes.

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

DELIBERATION CD.2019-06-21.3-2 - Aménagement routier Saint-Lô / Coutances - Mise en place de la concertation
(rapporteur : Monsieur Jean Morin)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental valide, dans les conditions exposées dans le rapport :

- les secteurs routiers de concertation proposés ;
- l'organisation des trois niveaux de groupes de travail du projet Saint-Lô / Coutances.

Par ailleurs, il autorise le président à lancer la concertation en amont au sein de ces groupes.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 53

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 21 juin 2019



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20190621-lmc1953569-DE-1-1

Date envoi préfecture : 25/06/19

Date AR préfecture : 25/06/19

Date de publication : 28/06/19